



DELIBERATION

DU BUREAU SYNDICAL

Mardi 30 Mai 2023

Date convocation : 16 Mai 2023

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, au siège du SMICTOM du Sud Est, 28 rue Pierre et Marie Curie à VITRE, le Mardi 30 Mai Deux mille vingt-trois à douze heures quinze, sous la présidence de M. STEPHAN, Président.

Nombre de membres :	10	Nombre de membres présents :	8
Quorum :	6	Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	8		

Etaient Présents : M. Christian STEPHAN, **Président**,
M. Melaine MORIN, M. Patrick ROBERT, Mme Marielle MURET-BAUDOIN, Mme Isabelle CEZE, M. Claude CAILLEAU, M. Allain TESSIER, M. Christian SORIEUX, **Vice-présidents**,

Etaient absents excusés : M. Mickaël LEFEUVRE, Mme Isabelle DUSSOUS **Vice-présidents**,

Assistaient également à la réunion :

Mme Christèle MERHAND, **Responsable Finances-Personnel**,
M. Pierre-Yves BOCANDÉ, **Directeur SMICTOM Sud Est 35**,
M. Romain MEREL, **Responsable Pôle Déchèterie**,

BUREAU SYNDICAL DU 30 MAI 2023

DELIBERATION n°13 - BS 2023

(1.1 Marchés publics)

OBJET : GESTION DES DECHETERIES : Validation du rapport annuel 2022 – relatif à la collecte et au transport des déchets issus des déchèteries par SECHE TRANSPORT – SECHE ECO INDUSTRIE

Le Président expose :

Le SMICTOM a confié par marché la collecte et le traitement des déchets issus des déchèteries à la Société SECHE TRANSPORT et SECHE ECO INDUSTRIE.

Les représentants de la Société viennent présenter au Bureau Syndical le rapport annuel technique et financier relatif aux prestations assurées au titre de l'année 2022.

Le rapport annuel 2022 sur le contrat de collecte et de transport des déchets issus des déchèteries et le contrat du traitement des déchets issus des déchetteries rappelle :

1. Les conditions générales du marché de collecte et transport des déchets issus des déchèteries :

- Baisse des rotations globales sur l'ensemble des flux s'expliquant par la reprise en régie de certaines filières (cartons, déchets verts et gravats) et la baisse des tonnages
- Augmentation significative de rotation des encombrants s'expliquant par la mutualisation avec le flux incinérables
- 105 176 kilomètres parcourus sur le territoire, 46 204 litres de gaz oil consommés, 142.31 tonnes de Co2
- Bilan financier : la part « transport » se chiffre pour l'année à 357 580.80 € H.T

2. Les conditions générales du marché traitement des déchets issus des déchetteries :

- 10 166.92 tonnes ont été traitées dans les filières bois, CSR et stockage : baisse du tonnage Bois par rapport à l'année précédente en lien avec la REP écomobilier,
- Bilan financier : la part « traitement » se chiffre pour l'année à 1 244 087.76 € H.T

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU BUREAU DE SE PRONONCER SUR LE RAPPORT ANNUEL PRESENTE.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- D'approuver tel qu'il a été présenté le rapport annuel 2022 de la Société SECHE TRANSPORT – SECHE ECO INDUSTRIE sur la collecte, le transport et le traitement des déchets issus des déchèteries.

Nombre de votants : 8
Nombre de voix pour : 8
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,


Christian STEPHAN.
smictom



DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

Mardi 30 Mai 2023

Date convocation : 16 Mai 2023

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, au siège du SMICTOM du Sud Est, 28 rue Pierre et Marie Curie à VITRE, le Mardi 30 Mai Deux mille vingt-trois à douze heures quinze, sous la présidence de M. STEPHAN, Président.

Nombre de membres :	10	Nombre de membres présents :	8
Quorum :	6	Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	8		

Etaient Présents : M. Christian STEPHAN, **Président**,
M. Melaine MORIN, M. Patrick ROBERT, Mme Marielle MURET-BAUDOIN, Mme Isabelle CEZE, M. Claude CAILLEAU, M. Allain TESSIER, M. Christian SORIEUX, **Vice-présidents**,

Etaient absents excusés : M. Mickaël LEFEUVRE, Mme Isabelle DUSSOUS **Vice-présidents**,

Assistaient également à la réunion :

Mme Christèle MERHAND, **Responsable Finances-Personnel**,
M. Pierre-Yves BOCANDÉ, **Directeur SMICTOM Sud Est 35**,
M. Romain MEREL, **Responsable Pôle Déchèterie**,

BUREAU SYNDICAL DU 30 MAI 2023

DELIBERATION n°14 - BS 2023

(1.1 Marchés publics)

OBJET : GESTION DES DECHETERIES : Validation du rapport annuel 2022 – relatif à la délégation de service public Broyage des déchets verts par LES RECYCLEURS BRETONS

Le Président expose :

Le SMICTOM a confié par délégation de service public le broyage des déchets verts issus des déchèteries à la Société LES RECYCLEURS BRETONS.

LES RECYCLEURS BRETONS viennent présenter au Bureau Syndical son rapport annuel technique et financier relatif au broyage des déchets verts issus des déchèteries.

Le rapport annuel 2022 sur le contrat en délégation de service public du broyage des déchets verts issus des déchèteries rappelle :

1. Les conditions générales du contrat en délégation de service public du broyage des déchets verts issus des déchèteries :

- Présentation des faits marquants de l'année 2022 : Pannes répétitives sur le broyeur AK 430, Embauche d'un technicien supplémentaire au sein de l'équipe, Réorganisation Bleu-Vert (secteur/broyeur/permis poids lourds), Chantier de broyage difficile (canicule de juin à fin août),
- Tonnage broyé des déchets verts pour le compte du SMICTOM : 8 556 tonnes
- Compteur d'heures du broyeur à fin 2022 : 3 950 heures
- Liste des travaux réalisés sur l'année 2022 chiffrés à 61 729.37 € H.T,
- Bilan financier 2022 : Excédent brut à hauteur de 25 349 €

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU BUREAU DE SE PRONONCER SUR LE RAPPORT ANNUEL PRESENTE.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- D'approuver tel qu'il a été présenté le rapport annuel 2022 de la Société LES RECYCLEURS BRETONS sur la délégation de service public Broyage des déchets verts issus des déchèteries.

Nombre de votants : 8
Nombre de voix pour : 8
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STEPHAN.


DELIBERATION

DU BUREAU SYNDICAL

Mardi 30 Mai 2023

Date convocation : 16 Mai 2023

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, au siège du SMICTOM du Sud Est, 28 rue Pierre et Marie Curie à VITRE, le Mardi 30 Mai Deux mille vingt-trois à douze heures quinze, sous la présidence de M. STEPHAN, Président.

Nombre de membres :	10	Nombre de membres présents :	8
Quorum :	6	Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	8		

Etaient Présents : M. Christian STEPHAN, **Président**,
M. Melaine MORIN, M. Patrick ROBERT, Mme Marielle MURET-BAUDOIN, Mme Isabelle CEZE, M. Claude CAILLEAU, M. Allain TESSIER, M. Christian SORIEUX, Vice-**présidents**,

Etaient absents excusés : M. Mickaël LEFEUVRE, Mme Isabelle DUSSOUS **Vice-présidents**,

Assistaient également à la réunion :

Mme Christèle MERHAND, **Responsable Finances-Personnel**,
M. Pierre-Yves BOCANDÉ, **Directeur SMICTOM Sud Est 35**,
M. Romain MEREL, **Responsable Pôle Déchèterie**,

BUREAU SYNDICAL DU 30 MAI 2023

DELIBERATION n°15- BS 2023

(1.1 Marchés publics)

OBJET : COLLECTE : Validation du rapport annuel 2022 – relatif à la collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages en porte à porte et apport volontaire, la collecte du verre et des journaux-revues-magazines en apport volontaire par SUEZ RV OUEST

Le Président expose :

Le SMICTOM a confié par marché, la collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages en porte à porte et apport volontaire, la collecte du verre et des journaux-revues-magazines en apport volontaire par SUEZ RV OUEST

SUEZ RV OUEST vient présenter au Bureau Syndical son rapport annuel technique et financier relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Le rapport annuel 2022 sur le contrat de collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages en porte à porte et apport volontaire, la collecte du verre et des journaux-revues-magazines en apport volontaire rappelle :

1. Présentation du marché

- Collecte des OMR et des emballages en porte-à-porte
- Collecte des OMR, des emballages, du verre et des JRM en apport volontaire
- Nettoyage des pieds de colonnes
- Distribution des sacs jaunes

2. Exécution du service

- L'organisation du service en porte-à-porte :
 - 9 services en semaine impaire, 10 services en semaine paire : 40 à 45 services hebdomadaires en double poste
 - Un décalage des collectes à J+1 sur les semaines à jour férié
 - Remontées systématiques des anomalies de collecte : bacs défectueux, travaux
 - Délai d'intervention de 24h pour intervenir en cas de rattrapage avéré
- L'organisation du service en apport volontaire
 - Rythme de collecte adapté aux quantités réellement produites pour chaque point (exception OM : C minimum)
 - Permettre une accessibilité permanente des bornes aux usagers
 - Eviter les débordements
 - Nettoyage des abords après chaque collecte en cas de débordement des conteneurs dû à un retard de collecte
 - Remontées systématiques des anomalies de collecte : problème d'accès au PAV, de qualité de flux de matériel défectueux
 - Délai d'intervention de 24h pour intervenir sur un PAV débordant2

3. Rapport d'activité 2022

- En 2022, 29 593 tonnes collectées : 58% d'OM, 20% de verre, 15% de CS et 7% de papier
- Tonnage global en baisse VS 2021 de 5.8%
- 29 593 tonnes de déchets collectés
- 2 635 tournées en PAP + 1 056 collectes en PAV
- 53 690 bornes levées
- 442 184 kms parcourus
- 254 939 litres de GO consommés
- 25 710 heures de service (HLP+collecte)
- 2 accidents de travail sans arrêt et 1 accident avec arrêt

- Bilan financier de l'année 2022 à hauteur de 4 061 774.16 € H.T.
- 76 660 rouleaux de sacs jaunes distribués, soit 1 630 rouleaux/semaine

4. Bilan des anomalies de collecte

- 30 oublis de collecte sur les 12 mois, rattrapés sous 24 heures
- 36 cas de débordements des bornes d'apport volontaire

5. Objectifs et projets pour 2023

- Sortie de l'AO en vue du renouvellement du marché
- Maintien du déploiement en BAV en lien avec l'optimisation des services PAP
- Diminuer la pénibilité de la collecte CS en sacs avec l'implantation de bacs CS disponibles en stock

Après présentation du rapport annuel 2022 collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages en porte à porte et apport volontaire, la collecte du verre et des journaux-revues-magazines en apport volontaire, les membres du Bureau n'ont apporté aucune remarque particulière.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU BUREAU DE SE PRONONCER SUR LE RAPPORT ANNUEL PRESENTE.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- d'approuver tel qu'il a été présenté le rapport annuel 2022 de la Société SUEZ RV OUEST sur la collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages en porte à porte et apport volontaire, la collecte du verre et des journaux-revues-magazines en apport volontaire.

Nombre de votants : 8
Nombre de voix pour : 8
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christian STEPHAN.
smictom
SUD-EST

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

Mardi 30 Mai 2023

Date convocation : 16 Mai 2023

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, au siège du SMICTOM du Sud Est, 28 rue Pierre et Marie Curie à VITRE, le Mardi 30 Mai Deux mille vingt-trois à douze heures quinze, sous la présidence de M. STEPHAN, Président.

Nombre de membres :	10	Nombre de membres présents :	8
Quorum :	6	Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	8		

Etaient Présents : M. Christian STEPHAN, **Président**,
M. Melaine MORIN, M. Patrick ROBERT, Mme Marielle MURET-BAUDOIN, Mme Isabelle CEZE, M. Claude CAILLEAU, M. Allain TESSIER, M. Christian SORIEUX, Vice-**présidents**,

Etaient absents excusés : M. Mickaël LEFEUVRE, Mme Isabelle DUSSOUS Vice-**présidents**,

Assistaient également à la réunion :

Mme Christèle MERHAND, **Responsable Finances-Personnel**,
M. Pierre-Yves BOCANDÉ, **Directeur SMICTOM Sud Est 35**,
M. Romain MEREL, **Responsable Pôle Déchèterie**,

BUREAU SYNDICAL DU 30 MAI 2023

DELIBERATION n°16- BS 2023

(3.1 Acquisition)

OBJET : GESTION DES DECHETERIES : Echange de terrain avec la commune de La Guerche de Bretagne dans le cadre de la création du Valoparc

M. Le Président en charge des déchèteries expose :

Dans le cadre de la création du Valoparc de la Guerche de Bretagne, un échange parcellaire est intervenu entre le syndicat et la commune de la Guerche afin de décaler l'entrée du site et de permettre l'extension future d'une entreprise voisine. Il a été convenu que cet échange serait réalisé gratuitement et qu'il serait finalisé lorsque les limites de propriété seraient définitivement actées. Le cabinet DECAMPS, géomètre, a finalisé le bornage début février 2023, à savoir :

⇒ Le SMICTOM cède à la ville de La Guerche-de-Bretagne les parcelles suivantes :

BA 204 = 0 a 97 ca

BA 205 = 0 a 69 ca

BA 203 = 6 a 48 ca

Soit un total de 8 a 14 ca.

⇒ La ville de La Guerche-de-Bretagne cède au SIMCTOM les parcelles suivantes :

BA 72 = 13 a 20 ca

BA206 = 4 ca BA208= 27 ca

Soit un total de 13 a 51 ca.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU BUREAU DE SE POSITIONNER SUR CE SUJET.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- d'approuver l'échange de terrain avec la commune de La Guerche de Bretagne tel que présenté.

Nombre de votants : 8
Nombre de voix pour : 8
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

 **Christian STEPHAN.**
smictom